

Référence : 2018-600/BR/SB

Objet : Information concernant l'année scolaire 2018/2019

Madame, Monsieur,

Suite au décret n°2017-1108 publié le 27 juin 2017 demandant aux communes de se prononcer sur le maintien ou non de la semaine de 4 jours et demi, la municipalité a engagé dès novembre 2017 une réflexion sur l'aménagement de la semaine scolaire pour la rentrée 2018/2019.

Le comité de pilotage des rythmes scolaires, constitué des différents acteurs de la vie scolaire de Grézieu la Varenne, s'est réuni, les 23 novembre et 12 décembre 2017.

Les parents du groupe scolaire Lamarque ont été invités à répondre à un questionnaire sur le sujet. Le bilan de ce sondage montre que la majorité des familles souhaite un retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'est réuni de manière extraordinaire le 18 janvier 2018 et s'est prononcé en faveur d'une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Au regard de ces éléments, le 26 janvier 2018, le conseil municipal a débattu sur ce sujet et a décidé majoritairement de suivre l'avis du conseil d'école et des familles.

Par conséquent, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, la semaine scolaire se déroulera donc sur 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les horaires et lieux suivants :

Nouvelle Ecole maternelle : chemin des voyageurs, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE

- Horaires maternelles :
 - o Scolaires : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h30
 - o Périscolaires : 7h20 à 8h35 et 16h30 à 18h30

Ecole élémentaire, grande rue, 69290 GREZIEU-LA-VARENNE

- Horaires élémentaires :
 - o Scolaires : 8h30 à 12h00 et 13h45 à 16h15
 - o Périscolaires : 7h20 à 8h20 et 16h15 à 18h45

Cette nouvelle organisation des rythmes scolaires entraîne également l'abandon des T.A.P (temps d'activités périscolaires) liés à la réforme.

Néanmoins, un programme de découverte et d'initiation à diverses activités sera proposé durant la 1^{ère} heure de garderie du soir sur inscription aux enfants d'élémentaires et à la carte le soir même aux enfants de maternelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-la-Varenne

